

République Tunisienne

Projet de développement urbain et de gouvernance locale

Fiche de suivi trimestriel E&S des points focaux locaux

Projets en cours de mise en œuvre

Commune : LAMTA

Période (trimestre) : 3^{ème} trimestre 2017

a) Mémoire descriptif, explicatif et justification :

- Description de l'état global d'avancement de la mise en œuvre des mesures d'atténuation,
- Description des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, décrire l'efficacité ou non de ces mesures
- Analyse sommaire de la conformité au PGES et/ou CGEAC,
- Anomalies identifiées ou décelées lors des travaux ou durant la phase exploitation, nature des mesures prises et des actions correctives engagées durant la période,
- Description de l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives antérieures (manquement aux obligations contractuelles ou non conformités identifiées le trimestre précédent)

NB : Inclure des exemples et des justificatifs en annexe (Consultants recrutés pour le suivi, assistance technique engagée PV de réception, lettres, PV de réunions de chantier, photos, etc)

Il y a : - 01 seul projet en cours d'exécution.

Tous les projets sont en cours d'exécution: le projet de construction des voiries programme 2017 (début des travaux : 15/09/2017)

b) Présentation de tous les projets en cours de réalisation ou réalisés pendant la période (3^{ième} trimestre).

N°	Indication du projet	Coût (en mille dinars)		Schéma de financement (en mille dinars)				Autres à préciser (en mille dinars)	Emplacement (situation du projet)	Phase	
		Prévu par le PAI (en mille dinars)	Actualisé (en mille dinars)	subvention non affectée (en mille dinars)	subvention affectée (en mille dinars)	Prêt (en mille dinars)				Travaux	exploitation
01	Construction des voiries (programme 2017)	108	126	98	00	00	28	autofinancement	Rues Divers	X	

c) Suivi de la mise en œuvre des mesures prévu par les EE et des mesures correctives par projet
Phase travaux

N°	Projet	Catégorie		Mise en œuvre des PGES et/ou CGEAC en cours des travaux du trimestre en cours			Non-efficacité relevée des mesures prévues dans les EE (PGES/CGEAC) et préciser les mesures correctives prises	Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les EE (PGES/CGEAC) à préciser et raisons	Mesures prises en cas de manquement aux obligations contractuelles et actions prises et/ou engagées par la commune
		B	C	oui	non	Si non préciser les raisons			
01	Construction des voiries (programme 2017)	—	X	X	—	—	—	—	X

Remise en état des lieux à la fin des travaux : oui / non et préciser si c'est mentionné sur le PV de réception

Phase exploitation et maintenance

N°	Projet	Catégorie		Mise en œuvre des PGES et/ou CGEAC pour les projets en cours d'exploitation du trimestre en cours			Non-efficacité relevée des mesures prévues dans les EE (PGES/CGEAC) et préciser les mesures correctives prises	Non-conformité relevée par rapport aux mesures prévues dans les EE (PGES/CGEAC) à préciser et mentionner les raisons et les actions prises et/ou engagées par la commune
		B	C	oui	non	Si non préciser les raisons		
01	Construction des voiries (programme 2016)	—	X	X	—	—	—	—

d) Mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 3: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes

Nom de la commune : LAMTA	
Nom du point focal: KHLIL WAFI Ep. MLIK	
Email : commune.lamta@yahoo.com	
GSM : 22 863 806	
Trimestre : 3 ^{ème} trimestre 2017	
Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période :	22
Résumé synthétique du type de plaintes :	réglément urbain et autres – demande d'éclairage public – demande de réfection des routes
Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :	22
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications) :	00

"Traité" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Tableau4: Tableau de synthèse trimestriel du traitement des plaintes concernant les projets financés par le PDUGL.

Nombre de plaintes portant sur les projets financés par le PDUGL enregistrées au cours de la période:	00
Résumé synthétique du type de plaintes :	==
Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours (explications) :	==
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai 21 jours (explications):	==

"Traitée" veut dire étudiée par les services de la CL et ayant eu une réponse

Récapitulatif :

- Nombre total de visites réalisées : 00
- Nombre total de non conformités relevées : ==
- Nombre total de nouvelles actions correctives lancées : ==
- Nombre total d'actions correctives clôturées : ==
- Nombre de plaintes reçues : ==
- Nombre de plaintes traitées : ==
- Difficultés rencontrées
- Coutts induits

e) **Dossiers annexes**

- Dossier photos
- Résultats d'analyses
- PV de réunions et de consultations

LAMTA le : 19 Octobre 2017



LE **PRESIDENT** DE LA DELEGATION SPECIALE

El Behi Asma

EL BEHI ASMA